



**Nouvelle stratégie régionale en faveur de**  
**l'artisanat et du commerce pour la période**  
**2018-2021**

Présentée par **Valérie Pécresse**, Présidente de la Région Île-de-France, et **Frédéric Valletoux**, Délégué spécial au Commerce et à l'Artisanat

Dès juillet 2017, Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France, s'est donnée pour objectif d'adopter une nouvelle stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce pour 2018-2021, avec pour enjeu majeur d'**améliorer la visibilité de l'action régionale auprès des artisans-commerçants, en adoptant une feuille de route qui leur soit dédiée.**

Dans ce contexte, une commission d'élus présidée par Frédéric Valletoux, délégué spécial à l'artisanat et au commerce, a lancé début octobre 2017 une large concertation en auditionnant plus de 45 personnalités qualifiées sur l'ensemble des thématiques au cœur des enjeux de l'artisanat. Plus de **86 M€** de budget (dont 72 M€ pour la formation) a ainsi été affecté en 2017 à l'artisanat et au commerce de proximité.

Cela s'ajoute à la nouvelle stratégie régionale #LEADER pour la Croissance, l'emploi et l'innovation, qui, dès 2016, identifiait l'artisanat comme un secteur majeur de l'économie francilienne et comme fortement structurant pour l'image et l'attractivité internationales de l'Île-de-France.

La Région s'est fortement mobilisée en faveur des Très Petites Entreprises (TPE), notamment au travers du « Small Business Act » adopté en mars 2017 pour faciliter l'accès des TPE aux marchés publics régionaux.

**Cette nouvelle stratégie régionale est articulée autour de 6 axes** permettant de valoriser l'ensemble de l'action régionale déjà menée et de flécher vers l'artisanat des dispositifs existants peu mobilisés à ce stade, **tout en déployant de nouvelles actions à fort impact.** Ces propositions ont été soumises aux partenaires lors **des Assises régionales de l'artisanat et du commerce organisées le 26 juin dernier.**

#### **AXE 1 : FAVORISER L'ORIENTATION VERS LES METIERS DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITE ET RENFORCER LEUR ATTRACTIVITE**

- **Promouvoir et dynamiser l'image de l'artisanat auprès des nouvelles générations** : soutien à l'organisation de concours valorisant l'excellence des métiers, comme les Olympiades des métiers, promotion des métiers du bâtiment auprès des lycéens avec la CAPEB... ;
- **Favoriser le développement de l'apprentissage dans l'artisanat** : objectifs de performance des CFA, ateliers territoriaux visant à rapprocher jeunes sans contrat et entreprises artisanales sans jeunes ; financement d'internats... ;
- **Assurer son rôle en matière de coordination des acteurs de la formation et de l'orientation** au sein du CREFOP et des commissions afférentes : améliorer la reconnaissance de l'apprentissage, rendre possible les parcours mixtes, mobiliser les têtes de réseaux de l'orientation sur les enjeux et les opportunités de l'artisanat,...

Enfin, si la Région perd de ses prérogatives en matière d'apprentissage, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (adoptée à l'Assemblée Nationale le 1<sup>er</sup> août 2018) qui attribue à la Région l'information sur l'orientation scolaire, lui ouvre des perspectives intéressantes afin de renforcer son action pour l'attractivité des métiers de l'artisanat auprès des jeunes.

#### **AXE 2 : FAVORISER LA CREATION, LE FINANCEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES**

- **Faciliter l'accès au financement des entreprises artisanales** : consciente des spécificités des petites entreprises, la Région a mis en place deux dispositifs qui leur sont ouverts : le Prêt Croissance TPE et le Fonds Régional de Garantie.

- **Favoriser la création et reprise d'entreprises artisanales via Entrepreneur#Leader :** avec cette offre ambitieuse d'accompagnement et de financement, la Région a pour objectif à horizon 2019 d'accompagner 25 % des créateurs-repreneurs franciliens et d'accompagner en matière de financement 4 500 projets (sous forme de garanties bancaires et de prêts d'honneur).
- **Soutenir des projets de développement des entreprises artisanales :** avec le dispositif Tp'Up, la Région accompagne le développement des entreprises artisanales dans leur stratégie de croissance et de modernisation, notamment face aux transformations numériques et écologiques. Il est proposé d'ouvrir le dispositif aux entreprises artisanales sans salarié ayant un projet de recrutement dans l'année.

### **AXE 3 : DYNAMISER L'ARTISANAT ET LE COMMERCE DE PROXIMITE DANS LES TISSUS URBAINS, PERI-URBAINS ET RURAUX**

Sur ce sujet, la Région ne souhaite pas faire doublon ni sortir de son champ de compétences, et son action ne peut s'inscrire qu'en cohérence avec celles des collectivités territoriales et de la Métropole du Grand Paris<sup>1</sup>.

- **Soutenir le développement des commerces et la sécurisation de leurs abords, en complémentarité avec les autres acteurs :** aides à la revitalisation commerciale dans le cadre du Pacte rural, soutien au développement des équipements économiques notamment des commerces de proximité dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau urbain (NPNRU) et dans les Zones de Sécurité Prioritaire (Dispositif bouclier de sécurité).
- **Encourager le développement d'une offre immobilière plus adaptée aux artisans et commerçants et lutter contre la vacance commerciale :** avec son dispositif de soutien aux Tiers-lieux, la Région favorise le développement d'une offre commerciale intégrée aux espaces de coworking en péri-urbain, voire en secteur rural ainsi que des projets de mutualisation d'ateliers entre artisans (cf. axe 4). Les espaces vacants peuvent être également mobilisés et valorisés dans le cadre du soutien régional aux projets d'urbanisme transitoire.
- **Faciliter la mobilité des artisans-commerçants franciliens :** le Plan anti bouchon et pour changer la route et surtout la Stratégie régionale pour le fret et la logistique doivent permettre des gains de compétitivité pour l'ensemble des professionnels franciliens.

### **AXE 4 : ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET ACCELERER L'INNOVATION**

- **Sensibiliser et accompagner les TPE dans leur transition numérique :** le dispositif Tp'Up intervient pour le financement des projets de transition numérique. La Région souhaite par ailleurs développer de nouveaux partenariats, notamment avec des opérateurs privés, afin d'accompagner les artisans dans leur transition numérique.
- **Faire de la Région un acteur du développement d'un e-commerce de qualité et générateur de business :** en matière de marketplace, au vu de la complexité du sujet, de la pluralité d'offres existantes, la Région proposera de soutenir des solutions visant à développer la vente en ligne des artisans franciliens, notamment au travers du lancement d'un « *positive marketplace challenge* ». Ce concours aura pour objectif d'identifier les plateformes de vente en ligne les plus adaptées aux besoins réels des artisans. Les plateformes candidates devront s'engager en faveur du rayonnement des produits ou services proposés par les artisans, tout en offrant des garanties sur les

<sup>1</sup> Programme « Centre ville vivant » pour la mise en place de contrats métropolitains de développement

niveaux des commissions et en respectant des engagements environnementaux pour les envois (utilisation de matériaux recyclables de packaging et de moyens de transports écologiques, valorisation du 0 kilomètre...).

- **Construire l'artisanat de demain** : la Région propose d'accompagner la diffusion de l'innovation dans l'artisanat en soutenant des projets innovants (dispositif Innov'Up), le développement de fablabs dédiés aux artisans (Tiers-lieux), ou encore des événements dédiés à l'innovation dans l'artisanat (Smart Events)

#### **AXE 5 : SOUTENIR LA FILIERE DES METIERS D'ART ET DE LA CREATION POUR L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE L'ILE-DE-FRANCE**

- **Accompagner l'emploi et la formation professionnelle dans les métiers d'art** : au-delà du financement des formations professionnelles dédiées aux métiers d'art, la création d'un Campus des Métiers et des Qualifications<sup>2</sup> Luxe, mode, textile, design, telle que préconisée par le rapport du CESER « Les métiers d'art au service du développement et du rayonnement de l'Ile-de-France », sera étudiée en fonction du nouveau cahier des charges des CMQ, qui doit être proposé prochainement par l'Etat, conformément aux annonces gouvernementales du 28 mai dernier.
- **Favoriser la diffusion de l'innovation dans les métiers d'art en soutenant le développement d'un écosystème** : il s'agit de proposer une offre diversifiée et coordonnée grâce à la constitution d'un réseau d'acteurs, multi-sites et multi-partenaires dans le cadre d'un Groupe de travail co-piloté par la Région et Jean-Luc François, couturier de renom et administrateur à l'Institut National des Métiers d'Art.
- **Accroître l'attractivité touristique et le rayonnement international de l'Ile-de-France** : le Schéma de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 prévoit des actions à fort impact pour la valorisation des savoir-faire franciliens. La Région propose une gamme d'outils variés : développement d'une plateforme multilingue pour améliorer l'accueil des touristes, financement de projets de développement à l'international avec Tp'Up, soutien à des événements de rayonnement international...

#### **AXE 6 : FAVORISER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES ARTISANS**

En application du décret n°2016-811 du 17 juin 2016, la Région a lancé l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) comprenant un plan d'action en faveur de l'économie circulaire. Le plan « Changeons d'air en Ile-de-France » adopté par le conseil régional le 7 juin 2016 propose quant à lui des dispositifs « véhicules propres » accessibles notamment aux artisans. Enfin, la nouvelle stratégie Energie –Climat adoptée par délibération CR n°2018-016 du 03/07/2018 vise à favoriser la rénovation énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables, qui représentent un fort potentiel d'activités pour le secteur de l'artisanat.

- **Accompagner les artisans vers l'économie circulaire et le réemploi** : actions de sensibilisation, conventions de partenariats avec la CRMA et les fédérations professionnelles, financement d'actions collectives par métier, territoire et filière, ....
- **Soutenir les artisans dans leur transition écologique (dont énergétique)** : la Région finance les projets de transition écologique des entreprises artisanales (aide Tp'Up, aide pour la gestion et la valorisation des déchets, dispositif Qualit'AIR mis en œuvre par le CERVIA). Les artisans du bâtiment sont particulièrement ciblés notamment en matière de transition énergétique.

---

<sup>2</sup> Labélisés par l'Etat, les Campus des Métiers et des Qualifications sont co-pilotés par le Rectorat et la Région.

- **Créer un environnement propice à la mise en œuvre de l'économie circulaire et du réemploi par les artisans** (inscrire des clauses de réemploi dans les marchés, régionaux, soutenir la création de sites de collecte des déchets des artisans ...)

### 12 mesures phares du plan :

- Ouvrir Tp'up aux entreprises artisanales sans salarié, ayant un projet de recrutement dans l'année dans le cadre d'un projet de développement (rendant 80% des entreprises artisanales éligibles au dispositif, contre 35% précédemment)
- Objectif « 1000 » apprentis créateurs repreneurs en Ile-de-France : mener avec deux CFA une expérimentation visant à développer la création et la reprise d'entreprises artisanales par des apprentis de moins de 30 ans
- Réserver 10% des Prêts Croissance TPE aux entreprises artisanales
- Accompagner 500 projets de créateurs-repreneurs d'entreprises artisanales par an
- Favoriser le développement des commerces de proximité dans les territoires ruraux (notamment l'acquisition foncière ou immobilière) et dans les quartiers relevant du NPNRU
- Renforcer la sécurisation des rues commerçantes (vidéoprotection), notamment dans les Zones de Sécurité Prioritaires, par le biais du dispositif « bouclier de sécurité »
- Favoriser grâce au dispositif Tiers-lieux la création de Fablabs adaptés aux artisans (mutualisation de machines, prototypage, production de petites séries) pour relocaliser la production francilienne
- Accompagner des petites entreprises franciliennes, plus particulièrement artisanales pour l'acquisition de véhicules propres
- Donner accès aux artisans franciliens à des parcours de sensibilisation et d'accompagnement à la transformation digitale et au développement du e-commerce (partenariats avec opérateurs, financement de projets de transition numérique, lancement du « *Positive marketplace challenge* »)
- Soutenir la création d'un Campus des Métiers et des Qualifications Luxe, Mode, Textile, Design
- Intégrer les ateliers Métiers d'art et les Entreprises du Patrimoine Vivant dans les parcours touristiques sur le nouveau site régional [www.visitparisregion.com](http://www.visitparisregion.com), développer des parcours touristiques « Craft » (artisanat local), « 100% Artisans » et proposer des modules dédiés aux artisans sur la plateforme multilingue pour améliorer l'accueil des touristes
- Accompagner la diffusion de l'innovation dans les métiers d'art (groupe de travail dédié copiloté par Jean-Luc François) et leur rayonnement (soutien financier au Carrousel des Métiers d'art et de Création, mise en valeur de l'artisanat par des *success stories* et la création d'une série photos artisans...)

Le déploiement de la stratégie 2018-2021 sera suivi et évalué par un comité stratégique de l'artisanat présidé par Frédéric Valletoux, Délégué spécial au Commerce et à l'Artisanat à la Région, et réunissant l'ensemble des parties prenantes (Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France, fédérations...).

### **L'artisanat en Île-de-France en quelques chiffres :**

#### **1<sup>ère</sup> région française de l'artisanat**

- 288 000 salariés, soit 24 % de l'emploi artisanat national et 6 % de l'emploi salarié régional
- plus de 206 000 entreprises artisanales, soit 20 % des entreprises franciliennes
- L'artisanat réalise 50 Mds € de CA, dont 4,29 Mds € à l'export et une valeur ajoutée de 18,7 Mds €, soit 3,3 % de la valeur ajoutée totale francilienne
- **1<sup>ère</sup> région française des métiers d'art et de création.** Avec 8 000 entreprises, l'IDF concentre 25 % du secteur et dispose de l'offre de formation la plus importante et qualitative de France

#### **Tendances du secteur artisanal**

- Répartition par secteur d'activités en IDF :
  - Services : 41 %
  - Bâtiment : 38 %
  - Fabrication : 12 %
  - Alimentation : 9 %

#### **Qu'est-ce qu'une entreprise artisanale ?**

- Activité indépendante de production, de réparation, de transformation ou de prestation de services relevant de l'artisanat (NAFA : 510 activités recensées)
- être immatriculée au Répertoire des Métiers de la CMA
- avoir une taille inférieure ou égale à 10 salariés au moment de sa création.

#### **Les artisans – commerçants de proximité**

- Alimentation : boulanger, charcutier, chocolatier, fromager, etc. dès lors qu'il y a un travail manuel
- Bâtiment : maçon, plombier, peintre, électricien, paysagiste, serrurier, etc.
- Fabrication : tailleur, horloger, fabricant de meuble, fabricant de produits textiles, imprimeur, prothésiste dentaire, etc.
- Services : taxi, coiffeur, fleuriste, blanchisseur, teinturier, déménageur, réparateur d'automobile, réparateur d'appareils électro-ménagers et informatiques, nettoyeur de locaux, etc.

Contact presse : [servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr) / 01 53 85 66 45

Jeudi 13 septembre 2018